

Comité de direction

p.a. Administration communale
Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42
e-mail : greffe@bavois.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 14 mars 2019

Préavis n° : 17/19 Création et financement d'une cantine scolaire avec encadrement sur le site de Chantemerle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de solliciter votre autorisation pour la création et le financement d'une cantine scolaire de 15 places minimum, avec encadrement, sur le site de Chantemerle.

2. Préambule

Conformément à :

- L'art. 63a de la Constitution vaudoise.
- En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.
- L'accueil peut être confié à des organismes privés.
- Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.
- Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

Suite à :

- La demande du CET (Conseil d'Etablissement).
- La constatation du fait que les élèves mangeant au réfectoire sont livrés à eux-mêmes après le repas et jusqu'à la reprise des cours.

Le Comité de direction a pris contact avec l'AJOVAL afin d'envisager une collaboration pour la surveillance des élèves de 5 à 8 P scolarisés sur le site de Chantemerle, ceci durant la pause de midi.

3. Présentation du projet

La cantine scolaire serait créée dans le réfectoire du collège de Chantemerle pour la restauration et l'encadrement des élèves 5 à 8P. L'encadrement serait assuré par du personnel formé, au moins un(e) assistant(e) socio-éducative, secondé(e) par un(e) ou plusieurs auxiliaires.

Une inscription annuelle préalable serait obligatoire pour l'organisation.

Un rabais de fratrie de 20 % serait accordé sur la facture totale.

Les élèves seraient encadrés pendant le repas et jusqu'à la reprise des cours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et congés spéciaux. Des activités et des animations leur seraient proposées par un personnel compétent.

L'ASIOR mandaterait l'AJOVAL pour l'encadrement des élèves et la gestion des inscriptions et de la facturation.

La possibilité de pique-niquer sans encadrement subsisterait comme actuellement pour les élèves 7-8P, ainsi que pour les 9 à 11S scolarisés à Montchoisi.

4. Coûts et financement

Toutes les charges de fonctionnement de la cantine scolaire avec encadrement, déduction faite des produits éventuels (participation des parents), seraient réparties entre les communes associées :

- a) Par 25% en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- b) Par 75% en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté ou fréquentant la cantine scolaire avec encadrement.

Les prévisions ont été calculées sur la base des données AJOVAL (simulation à partir des revenus des parents des enfants fréquentant actuellement l'UAPE de Ste-Claire) :

A charge des parents, selon le revenu :

Tarif minimum de Fr 10.- / jour et par élève

Tarif maximum de Fr. 33.10 / jour et par élève

A charge des communes membres de l'ASIOR, aux conditions définies ci-dessus :

- Si 15 élèves : Fr 23'520.- soit 32 % du coût estimé
- Si 20 élèves : Fr 24'563.- soit 29 % du coût estimé
- Si 30 élèves : Fr 28'546.- soit 28 % du coût estimé

5. Décisions

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal de l'ASIOR à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 17/19 : création et financement d'une cantine scolaire avec encadrement sur le site de Chantemerle ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'autoriser le Comité de direction à créer une cantine scolaire avec encadrement sur le site de Chantemerle.
2. De financer la part communale du coût de cette cantine selon une clé de répartition de 25 % à l'habitant et 75 % à la prestation.
3. De décharger la commission de gestion de son mandat.

Au nom du Comité de direction

La Présidente



Valérie Cottens

La Secrétaire



Carole Pose

Déléguées du Comité de direction : Mmes Monique Salvi et Corinne Tallichet Blanc